

Document: EB 2008/93/INF.10/Rev.1  
Date: 25 avril 2008  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrir pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Résumé des propositions de projet, programme et don examinées par le Conseil d'administration**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-treizième session  
Rome, 24-25 avril 2008

---

Pour: **Information**



## Résumé des propositions de projet, programme et don examinées par le Conseil d'administration

### Propositions de projet/programme

1. Les propositions de projet/programme ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-treizième session et sont conformes au Cadre pour la soutenabilité de la dette approuvé par le Fonds.

#### A. Afrique de l'Ouest et du Centre

##### **République du Cap-Vert: Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural (EB 2008/93/R.7 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2008/93/R.7/Rev.1)**

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt supplémentaire de 2,60 millions de DTS à la République du Cap-Vert en vue de l'extension du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural financé au titre du Mécanisme flexible de financement. Le Conseil s'est félicité de la forte détermination du gouvernement à réduire la pauvreté rurale ainsi que de sa contribution substantielle au financement du programme. Il a été informé que le programme renforcerait le capital humain et social des populations rurales pauvres, en favorisant leur intégration dans l'économie en rapide expansion. Ses activités seraient étendues à toutes les zones rurales du Cap-Vert par le biais des mécanismes juridiques, institutionnels et financiers mis en place durant les deux premiers cycles et qui se sont révélés efficaces pour réduire la pauvreté rurale. Le Conseil a demandé des précisions concernant la ventilation des coûts et le financement du programme, les améliorations nécessaires devant être apportées au système de suivi-évaluation (S&E) et la stratégie de gestion des risques adoptée par le programme. Il a été informé que la part des dépenses en personnel et des dépenses de fonctionnement était conforme à la pratique en vigueur s'agissant de programmes de développement à l'initiative des communautés. Quant aux améliorations du système de S&E, elles seraient réalisées en articulant les activités de S&E au niveau des communautés, de la commission régionale de partenaires et du programme, et en favorisant l'intégration du S&E du programme dans le système national de suivi de la pauvreté. Concernant la gestion des risques, l'attention du Conseil a été attirée sur le fait que le principal risque auquel le programme se trouve confronté a trait à la durabilité de l'architecture institutionnelle. Ce risque serait atténué grâce au renforcement de la participation du gouvernement et des différents partenaires locaux et internationaux au programme ainsi que par le biais de l'élaboration et de l'application d'une stratégie solide de consolidation et de retrait. Ces mesures permettraient au programme de devenir un mécanisme de prestation de services parfaitement intégré pour la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Cap-Vert.

#### B. Afrique orientale et australe

##### **Mémorandum du Président**

##### **Kenya: Projet de développement de services aux petits exploitants et aux communautés dans les régions arides du centre (EB 2008/93/R.8)**

3. Le Conseil d'administration a approuvé un amendement à l'accord de prêt autorisant la suppression de la composante relative aux initiatives de réduction de la pauvreté menées au titre du projet et la réaffectation de 4,6 millions de DTS aux composantes restantes. Le Conseil a également approuvé le report de la date de clôture du prêt et de la date d'achèvement du projet, au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011 respectivement. Un report sans coût additionnel avait déjà été accordé par le Gouvernement belge pour les composantes financées par le Fonds belge de survie. Cependant, avant l'approbation par le Conseil, l'Administratrice pour les États-Unis s'est dit préoccupée par le caractère succinct de la documentation présentée au Conseil et a demandé des justifications supplémentaires concernant la réaffectation des fonds et le report de la date d'achèvement du projet. Il a été expliqué que le

projet avait perdu deux ans et demi entre l'entrée en vigueur et le démarrage, retard essentiellement dû au fait que, l'unité de gestion du projet étant basée à Nairobi, elle n'avait pu coordonner avec efficacité la mise en œuvre des activités de terrain. Ce n'est qu'en 2004 que l'unité s'est installée dans la capitale provinciale de Nyeri. Ce report permettrait de rattraper en partie le temps perdu.

**République de Maurice: Programme d'appui aux ressources marines et agricoles (EB 2008/93/R.9 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2008/93/R.9/Rev.1)**

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 3,45 millions de DTS et un don de 0,25 million de DTS à la République de Maurice pour financer le Programme d'appui aux ressources marines et agricoles. Durant ses délibérations, le Conseil a reconnu la nécessité de prendre toutes les précautions voulues s'agissant de la proposition relative au «sevrage» des pêcheurs à l'égard des prestations d'aide sociale, ce qui constituerait un pas important pour que ce secteur économique devienne viable, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les membres du Conseil ont été informés que le FIDA avait mis en place un processus permanent de concertation impliquant toutes les parties prenantes du secteur. De plus, ils ont été informés que la Commission européenne avait manifesté son intérêt à se joindre au programme, avec l'octroi éventuel d'un cofinancement additionnel d'environ 3 millions d'EUR.

**Mémoire du Président**

**Demande d'une dérogation à la règle concernant les taxes pour: 1) le Programme d'appui aux services agricoles (prêt n° 642-TZ) en République-Unie de Tanzanie; 2) le Programme de développement du secteur agricole – élevage: appui au développement pastoral et agropastoral (prêt n° 672-TZ) en République-Unie de Tanzanie; et 3) le Programme d'appui à l'agriculture (prêt n° 690-MZ) au Mozambique (EB 2008/93/R.28)**

5. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la dérogation à la règle concernant les taxes pour les trois prêts susmentionnés. Il a été rappelé au Conseil que ces prêts font partie de programmes agricoles sectoriels financés par le Gouvernement et non pas de projets traditionnels. De plus, ces approches sectorielles supposent d'ordinaire le recours aux systèmes nationaux et l'harmonisation des procédures entre donateurs – principes entièrement conformes à ceux qui sous-tendent la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

**C. Asie et Pacifique**

**République de l'Inde: Projet d'atténuation de la pauvreté dans l'ouest du Rajasthan (EB 2008/93/R.10 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2008/93/R.10/Rev.1)**

6. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 18,46 millions de DTS et un don de 0,37 million de DTS à la République de l'Inde pour financer le Projet d'atténuation de la pauvreté dans l'ouest du Rajasthan. En approuvant le projet, le Conseil a demandé quel était le montant affecté à l'achat de véhicules et a fait observer le caractère succinct de la description figurant dans le cadre logique. Il a été précisé que, lors des négociations, seule une affectation limitée avait été approuvée pour la location de véhicules. Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'importance que revêt l'utilisation du cadre logique afin de renforcer l'identification de tous les partenaires d'exécution aux objectifs du projet. Enfin, des informations détaillées ont été fournies au Conseil concernant la manière dont la supervision directe et la gestion des savoirs seraient réalisées par l'intermédiaire du Bureau de présence dans le pays à New Delhi.

**République des Philippines: Second projet de gestion des ressources agricoles des hautes terres de la Cordillera (EB 2008/93/R.11 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2008/93/R.11/Rev.1)**

7. Le Conseil d'administration a approuvé un financement de 16,49 millions de DTS à la République des Philippines – composé d'un prêt de 16,15 millions de DTS et d'un don de 341 000 DTS – en appui au Second projet de gestion des ressources agricoles des hautes terres de la Cordillera. Ce faisant, il a noté que le projet avait été classé en catégorie A en raison de l'écosystème fragile dans lequel il est situé. Par conséquent, le Conseil a constaté avec satisfaction que le FIDA avait déjà réalisé une évaluation de l'impact environnemental et a en outre insisté sur la nécessité de mettre en œuvre un plan efficace de gestion et de suivi de l'environnement durant toute la période d'exécution du projet. Le Conseil a également encouragé le renforcement de la collaboration, dans la mesure du possible, avec la Banque asiatique de développement (BAsD), le Fonds de l'OPEP pour le développement international et d'autres, afin de mettre à profit les synergies et les avantages comparatifs de chacun. En particulier, le Conseil a pris note de la complémentarité des priorités de la BAsD, à savoir les grands ouvrages d'infrastructure en milieu rural, et de celles du FIDA, à savoir le développement communautaire, l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural et la réduction de la pauvreté.

**D. Amérique latine et Caraïbes**

**Panama: Projet de développement participatif et de modernisation en milieu rural (EB 2008/93/R.12 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2008/93/R.12/Rev.1)**

8. Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 2,6 millions de DTS à la République du Panama afin de financer le Projet de développement participatif et de modernisation en milieu rural. Il s'est en particulier félicité du ciblage du projet, de son approche participative, de ses liens avec les stratégies gouvernementales de réduction de la pauvreté et de la coordination envisagée avec les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales. Les membres du Conseil ont reconnu la parfaite harmonie du projet avec le programme d'options stratégiques axé sur les résultats pour le Panama, qu'ils ont examiné en septembre 2007, et le rôle de la présence du FIDA dans ce pays. Des précisions ont été fournies concernant l'importance accordée par le projet à la compétitivité et les liens avec les marchés d'exportation spécifiés dans le cadre de la composante relative au développement d'initiatives économiques. Le Conseil a été informé que le projet ciblerait les populations pauvres et extrêmement pauvres de la Province de Veraguas. À travers une stratégie de développement par étapes, il offrirait aux bénéficiaires des possibilités toujours plus ambitieuses d'améliorer leurs compétences en matière de production et de commercialisation; au moins quelques-uns des participants devraient parvenir à passer à des projets apparentés axés sur des marchés plus exigeants et plus compétitifs.

**Propositions de don**

9. Les propositions de don ci-après ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-treizième session:
- a) **Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI (EB 2008/93/R.13)**
10. Les dons suivants ont été approuvés au titre de cette catégorie:
- i) **Centre international d'agriculture tropicale (CIAT): Programme pour l'établissement de liens entre les moyens d'existence des petits exploitants et les marchés émergents des industries agro-alimentaires novateurs sur le plan de l'environnement**
11. Un don de 1 500 000 USD a été approuvé.

- ii) **Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF): Rétribution pour l'utilisation de services environnementaux favorables aux pauvres et partage des investissements dans ce domaine (RUPES) – Phase II**
12. Un don de 1 500 000 USD a été approuvé.
- b) **Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres et organisations internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI (EB 2008/93/R.14)**
13. Les dons suivants ont été approuvés au titre de cette catégorie:
- i) **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): Renforcement des capacités régionales et gestion des savoirs pour améliorer l'égalité hommes-femmes**
14. Un don de 1 500 000 USD a été approuvé.
- ii) **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Association des travailleuses indépendantes (SEWA): Programme de coopération à moyen terme avec les organisations paysannes dans la région Asie et Pacifique**
15. Un don de 1 420 000 USD a été approuvé, dont 1 083 000 USD à la FAO et 337 000 USD à la SEWA.
- iii) **Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) et Réseau FIDAfrique: Programme de promotion du partage des savoirs et de l'innovation pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique subsaharienne**
16. Un don de 2 000 000 USD a été approuvé.
- iv) **Centre de recherches pour le développement international (CRDI): Programme régional de recherche et de diffusion concernant les innovations dues aux campesinos: une initiative conjointe FIDA-CRDI (application à plus grande échelle des innovations rurales)**
17. Un don de 1 000 000 USD a été approuvé.
- v) **Réseau international sur le bambou et le rotin (INBAR): Programme de développement des activités rémunératrices des petits producteurs de bambou – Phase II**
18. Un don de 1 250 000 USD a été approuvé.
- vi) **Traidcraft Exchange: Projet de développement des services marchands locaux**
19. Un don de 1 000 000 USD a été approuvé.
20. En approuvant les dons destinés à des centres bénéficiant du soutien du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), l'Administratrice pour les États-Unis a pris acte de la qualité des propositions présentées, en particulier concernant la structuration de leurs cadres de gestion des résultats. Il a été noté que certaines des propositions destinées à des centres ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI devaient être améliorées s'agissant des mesures de référence pour les indicateurs. L'engagement stratégique du FIDA avec le GCRAI a été exposé et l'accent a été mis sur le fait que le Directeur de la Division consultative technique présidait actuellement l'Équipe de coordination du changement chargée de superviser la gestion du changement dans l'ensemble du système du GCRAI. Par ailleurs, des précisions ont été fournies concernant la question des frais généraux affectés à la FAO: il s'agit de coûts additionnels indirects qui ne comportent donc aucune double comptabilisation par rapport aux autres catégories de dépenses.

Enfin, il a été déclaré que le don spécifique cité par l'Administratrice pour les États-Unis – renforcement des capacités régionales et gestion des savoirs pour améliorer l'égalité hommes-femmes – représentait un exemple des activités confiées par le FIDA à la FAO dans un domaine où cette dernière possède des compétences particulièrement solides.

c) **Don au titre du guichet mondial/régional au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CCD), pour le Programme de conception de stratégies intégrées de financement pour la mise en œuvre de la CCD dans certains pays des régions Asie et Pacifique et Amérique latine et Caraïbes (EB 2008/93/R.15 + Corr.1) (désormais EB 2008/93/R.15/Rev.1)**

21. Un don de 1 250 000 USD a été approuvé.
22. En réponse à une question soulevée par l'Administratrice pour les États-Unis, le mandat, la portée et le contenu opérationnel du don ont été illustrés.